

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190625-D\_25-06-2019-16-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019

Affichage : 01/07/2019

**Délibération n°25-06-2019-016**

5.7 Intercommunalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 25 juin 2019*

Date de convocation	19 juin 2019
Date d'affichage	19 juin 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	46 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente « Le Chatelier » de Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents :** M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Dominique COUALLIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Étaient excusés :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Gérard CLEMENT, M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Dominique EDON, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

**Secrétaire de séance :** M. Joël CIRON

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## GEMAPI : MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Le Conseil de communauté,  
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « MAPTAM » et notamment les articles 56 à 59,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 56,  
Vu les statuts du Syndicat du Bassin de la Sarthe,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5711-1,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16,  
Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,  
Vu le projet de statuts modifiés annexé,  
Vu la délibération n°19.05.02 du comité syndical du SBS du 10/05/2019 ;  
Vu le rapport du Président présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver la modification de l'article 2 des statuts du SBS, relatif au siège du syndicat comme suit : « Le siège du syndicat est fixé au 1 Place Saint Léonard à Saint Léonard des Bois (Sarthe) » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à notifier cette délibération à Monsieur le Préfet et au président du Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 25 juin 2019

Pour extrait conforme  
Le 25 juin 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU